

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD164-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	65
Votants	80
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 9 novembre 2018

LE 15 novembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, GENDRE, GEORGIADDES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, LABAIL, LEON, RAT-SOUIILLER, MOULENES, DORET, DECABRAS, SALOMON.

MM.: BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, CIPIERRE, COUDERC, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, LOURD, REYNET, GRELLETY, RATIER, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BEYLOT	Pouvoir à	M. SUBERBERE	Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	Mme RAT	Pouvoir à	M. GENDRE
M. CACAN	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. RATIER	Pouvoir à	M. USCAIN
Mme DE PISCHOF	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	Mme SALOMON	Pouvoir à	M. GEORGIADDES
Mme DORET	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. DUCENE	Pouvoir à	M. PROTANO			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	Mme GATAULT			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. GIRAUDEL			
Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI			
M. LOURD	Pouvoir à	M. ROUSSARIE			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme TOULAT			

OBJET : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que depuis son extension de périmètre au 1er janvier 2017, le Grand Périgueux bénéficie d'un positionnement géographique particulièrement favorable, du fait de sa situation « au cœur » de la Dordogne. Dans le même temps, le Grand Périgueux a pris comme nouvelle compétence la « Promotion du Tourisme » à l'échelle des 43 communes qui le composent.

Que dans le domaine du tourisme, il souffre cependant de la présence de deux pôles d'attractivité : le Sarladais et le Bergeracois. Il est donc indispensable de trouver un positionnement en termes d'offre touristique.

Que le territoire doit pouvoir s'appuyer sur un tourisme structuré, organisé et renforcé.

Que c'est pourquoi, le Grand Périgueux doit construire une stratégie globale de développement touristique devant permettre de valoriser les richesses du territoire et de développer les retombées économiques durables.

Considérant qu'elle prend forme à travers un Schéma de Développement Touristique.

Qu'un document cadre, permet de définir les actions à mener en matière de tourisme pour les années à venir. Il doit permettre à nos partenaires techniques et financiers d'avoir une bonne lisibilité du développement touristique souhaité par l'ensemble des acteurs du territoire.

Qu'il doit être issu d'un travail de concertation et cibler des axes prioritaires :

- . Mettre en tourisme l'offre actuelle du territoire : développement et diversification de l'offre (patrimoine, culture, pleine nature, etc.) ;
- . Professionnaliser l'accueil et les acteurs du territoire ;
- . Animer, valoriser et renforcer les équipements à vocation touristique ;
- . Fédérer les acteurs autour d'une marque de territoire : la stratégie de promotion de Superigieux Tourisme, marketing et commercialisation.

Qu'une présentation synthétique sera faite en séance selon le document joint en annexe.

Considérant que travaillant depuis 2016 avec la Communauté de communes Dronne et Belle et la Communauté de communes Isle Vern Salembre sur une stratégie d'attractivité concertée à travers la marque de territoire « SUPERIGUEUX », le Grand Périgueux a proposé à ces deux collectivités d'élargir leur collaboration aux autres problématiques touristiques pour construire ensemble ce schéma.

Que les Offices de Tourisme de Saint-Astier et de Neuvic travaillant déjà les actions de promotion avec les Offices de Tourisme de Mussidan et de Montpon-Ménéstérol, il a été proposé à la communauté de communes Dronne et Belle de s'associer aux différentes instances de travail. La communauté de communes Périgord Nontronnais a rejoint ensuite la démarche en début d'année 2018.

Que le document de planification, le Schéma a été pensé à long terme (2018-2028) et sert de base pour répondre à l'appel à projet régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT).

Que l'agence In Extenso a été choisie pour élaborer le Schéma et aider le Grand Périgueux à répondre à l'Appel à Projet NOTT.

Considérant que le Schéma se décline en 3 phases (diagnostic du territoire d'actions) ; chaque étape est validée en Comité de Pilotage.

CONCLUSIONS DE LA PHASE 1 :

« Un diagnostic riche et diversifié »

- . accessibilité inégale sur le territoire d'étude ;
- . capacité d'accueil moyenne ;
- . offre diversifiée de sites et d'activités (tourisme culturel, offre d'itinérance, de loisirs de nature, et de savoir-faire, marchés et lieux de production, offres affaires MICE) de qualité : un « concentré » du Périgord ;
- . typologie des clientèles (diversité de cibles de clientèles avec des attentes différenciées mais aussi communes) avec une clientèle étrangère importante ;

Les segments de clientèle identifiés sont : les résidents et excursionnistes, les touristes itinérants, les séjours estivaux, les sportifs-loisirs, les clientèles urbaines bordelaises en courts séjours nature, les touristes culturels en courts séjours et les touristes d'affaires.

- . profil de territoire intéressant dans son ensemble vis-à-vis des attentes du consommateur ;
- . des points forts en matière d'organisation touristique mais des offices aux moyens très inégaux et une nouvelle gouvernance à imaginer.

CONCLUSIONS DE LA PHASE 2 :

« Une stratégie déclinée en 3 axes »

1. viser ensemble l'excellence : accompagnement et professionnalisation des acteurs, qualification de l'offre, définition d'une stratégie numérique partagée, soutien des offices (accueil, modernisation, mise à niveau, observatoire).

Il s'agira notamment de mettre en place un **plan de formation** mutualisé à destination des personnels des offices de tourisme mais également des formations externes en direction des socio-professionnels (recueil des besoins de formation des acteurs touristiques du territoire, tels que les hébergeurs, les restaurateurs, etc.).

La **qualification de l'offre** permettra une montée en gamme des offres d'hébergements, d'activités, de restauration et de visite via la mise en place de labels.

La **stratégie numérique** partagée est essentielle par rapport aux tendances actuelles des consommateurs : davantage de présence, davantage de lisibilité et donc davantage de cohérence pour la future destination.

L'élaboration d'une stratégie concertée pour l'amélioration de l'accueil physique et numérique des différentes cibles touristiques devra nécessairement passer par l'élaboration d'un **SADI (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information)**.

Enfin, l'**observatoire** doit être pensé comme un outil de partage commun, une véritable base de données permettant la traçabilité des clientèles fidélisées.

2. développer, révéler et mettre en scène l'offre touristique : faire émerger ou renforcer des offres structurantes, mettre en réseau, animer, affirmer la dimension artistique et creative, renforcer le caractère sportif de la destination.

Les nombreux projets en cours sur le territoire vont participer au renforcement de l'image et de l'attractivité touristiques : Manufacture Gourmande, Pôle Gallo-romain, Abbaye de Brantôme, secteur médiéval de Chancelade, Cité fluviale... D'autres **sites potentiels** ont également été identifiés : domaine de La Forêt à Cornille, étang du Rosier... L'objectif est de faire émerger des offres phares et de les relier entre elles pour « faire venir » et « faire rester » les visiteurs.

Le Grand Périgueux a vocation à encourager le développement des projets touristiques, qu'ils soient privés ou publics, afin de densifier les propositions d'activités à destination des clientèles cibles et faire émerger des offres d'envergure.

Il s'agira également de construire une **stratégie supra-territoriale autour des activités de pleine nature** (Schéma des activités de pleine nature) et des animations et aménagements sur les vallées de l'Isle et de la Dronne avec comme objectifs forts : développer une offre de découverte le long de ces deux vallées, favoriser la mise en réseau des offres, réaliser des études visant à la mise en navigabilité des rivières concernées et faire de ces vallées deux axes touristiques majeurs avec comme portes d'entrée Périgueux et Brantôme.

Enfin, le développement de l'événementiel et de produits packagés constituera un complément indispensable à la construction de la stratégie touristique.

3. fédérer les acteurs autour d'un projet partagé : mobilisation, complémentarité, optimisation de la gouvernance, mutualisation

Cet axe revêt une importance particulière en termes de stratégie opérationnelle et de mise en œuvre. Les grandes actions à décliner et à prioriser seront :

- . l'**organisation** de la mise en œuvre du Schéma (gouvernance) ;
- . la **mobilisation** de l'ensemble du territoire au sein d'une marque de territoire ;
- . la **création et l'animation d'un réseau d'ambassadeurs** ;
- . la **mutualisation et le renforcement** de la politique de **communication** et de **promotion** ;
- . la constitution d'un **office de tourisme intercommunautaire** ;
- . l'harmonisation et l'optimisation de la **Taxe de Séjour** à l'échelle intercommunautaire (optimisation des recettes).

CONCLUSIONS DE LA PHASE 3 :

Un plan d'action permettant de mutualiser les actions au sein des 6 EPCI et de mettre en valeur les « pépites » du territoire :

- patrimoine historique et architectural (gallo-romain et Renaissance), métiers et savoir-faire artisanaux, patrimoine naturel (Vallées de l'Isle et de la Dronne, voie verte-voie bleue, activités de pleine nature et itinérances...);
- mutualisation de la stratégie numérique et du marketing digital, mutualisation de la communication et de la promotion (destination commune), offre touristique « packagée » à l'échelle de la destination, soutien aux projets structurants, optimisation des ressources ...

La mise en œuvre du plan d'actions débutera en 2019 (voir calendrier en annexe) et fera l'objet de réunions de groupes de travail au sein des offices de tourisme.

Elle nécessitera le recrutement d'un chargé de mission sur 3 ans, dont le financement est assuré à 50 % par la Région Nouvelle Aquitaine.

Une participation au prorata de leur population a été proposée aux 5 EPCI partenaires, sur une base de 45 000€/an, financés à 50% par la Région :

- Grand Périgueux 58% (soit 13 100€)
- Communautés de Communes 42%, décomposés comme suit :
 - CC Périgord Nontronnais : 2 100€/an
 - CC Isle Double Landais : 1 600€/an
 - CC Isle Vern Salembre : 2 500€/an
 - CC Dronne Belle : 1 500€/an
 - CC Isle Crempse en Périgord : 1 900€/an

Qu'enfin, une réunion publique de présentation du Schéma, à l'attention des élus, des socio-professionnels et des professionnels du Tourisme aura lieu le **mercredi 5 décembre à 16h** à Périgueux.

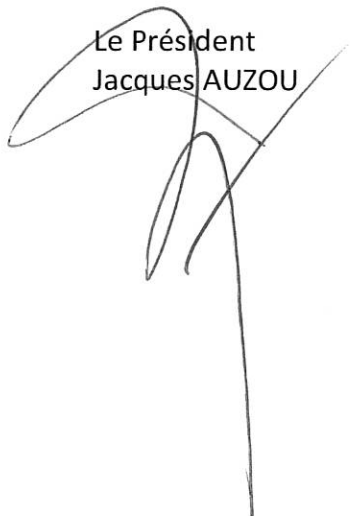
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'adopter le schéma de développement touristique.
- Décide d'adopter le montant de la participation du Grand Périgueux pour le recrutement d'un chargé de mission.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	2 8 NOV. 2018	Pour extrait conforme	2 8 NOV. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	2 8 NOV. 2018	Périgueux, le	2 8 NOV. 2018

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20181115-DD16420108-DE